

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'ouverture de la voie nouvelle desservant la place de Paris à la rue de Saint Cyr, la Communauté envisage d'acquérir les immeubles appartenant à l'Association lyonnaise de gestion et d'établissements pour personnes déficientes (ALGED) et situés 14, rue de la Claire dans le 9° arrondissement de Lyon.

En contrepartie, la Communauté propose à l'ALGED de réimplanter le Centre d'aide par le travail (CAT) Sainte-Elizabeth sur une partie (environ 6 500 mètres carrés) du terrain communautaire situé 81 bis, 83, rue Gorge de Loup à Lyon 9° ;

B - Propose, les modalités juridiques et financières de la cession n'ayant pas encore été formalisées, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise l'ALGED à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur le terrain situé 81 bis, 83, rue Gorge de Loup à Lyon 9° pour la réalisation du futur CAT.

Cet accord ne permet pas à l'ALGED d'entreprendre de quelconques travaux de construction qui pourraient être autorisés par ledit permis de construire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,